

Pour exercer son métier, le MJPM doit disposer de compétences dans les domaines juridique, social et économique, avoir des aptitudes à créer une relation de confiance avec la personne protégée; veiller au respect de ces droits et à la satisfaction de ces besoins. Mais, en tant que MJPM individuel, il doit aussi, pour pérenniser son activité professionnelle, s'inscrire dans une posture de dirigeant d'entreprise.

Date, lieu et horaires de formation

Date: 9 juin 2023 Lieu: Niort

Horaires : de 9h00 à 17h00

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 180 € Salariés des adhérents : 216 € Non adhérent FNMJI : 280 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations formation@fnmji.fr



MJPM i : du mandat judiciaire à la gestion d'entreprise

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les MJPM seront capables de réaliser un choix d'organisation pertinent de leur activité professionnelle et d'installer leur posture professionnelle face aux organes de tutelle (DDETS, Justice).

Au programme

Quelle organisation pour pérenniser son activité ?

- Maîtrise du cadre légal : Limites et contours du mandat judiciaire et recours à des tiers experts
- Lieu d'exercice : à domicile, locaux extérieurs, seul ou avec d'autres MJPM
- Organisation de l'activité professionnelle : choix du statut juridique, disponibilité physique, téléphonique, seul ou avec assistant

Identification des facteurs de risques du métier de MJPM

- Gestion d'entreprise
- Intensité et complexité du travail
- Conflits avec les tiers (famille, partenaires...)
- Conflits avec les personnes protégées
- Relation avec l'autorité judiciaire et l'autorité administrative

L'activité MJPM individuel : Facteur de risques psycho-sociaux ?



Notre experte

Marie-Line FOUCAULT (ancienne MJPMi) Consultante, formatrice

Nos méthodes pédagogiques

La formation repose sur un déroulé pédagogique progressif et participatif.

Apports de connaissances et mise en pratique à partir des situations vécues dans le cadre de l'exercice du mandat.

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap : presidence@fnmji.fr

